

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 27 juin 2001

1.10

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

**Quais de transfert et de transbordement
Mission de contrôle technique
Coordination en matière de sécurité et de
protection de la santé
Autorisation de traiter les marchés de
travaux**

Lors du Comité Syndical du 11 mai 2001, le Comité Syndical a validé l'avant projet définitif des quais de transfert et de transbordement et a autorisé Monsieur le Président à procéder à la consultation des marchés de travaux.

Il vous est rappelé, ci-dessous, les grandes lignes de cette opération :

Site d'ETUEFFONT :

- réhabilitation complète du bâtiment,
- implantation d'un compacteur,
- réhabilitation de la voirie.

Coût prévisionnel des travaux : 5.930.761,00 F H.T.

Site de DANJOUTIN :

- implantation de 3 compacteurs, abrités dans un bâtiment industriel,
- création d'un quai de transfert,
- réalisation d'un bâtiment administratif et social de 120 m²,
- création de voiries et d'espaces verts.

Coût prévisionnel des travaux : 20.374.621,00 F H.T.

Site de BOUROGNE :

- création d'un quai de transbordement.

Coût prévisionnel des travaux : 3.613.500,00 F H.T.

Coût prévisionnel global des travaux : 29.918.882,00 F H.T.

En accompagnement aux opérations de travaux, il est nécessaire de désigner un bureau de contrôle technique et un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

A cette fin, une consultation a été organisée par le S.E.R.T.R.I.D., et a donné les résultats suivants :

Contrôle technique :

APAVE Alsacienne	:	110.000 F H.T.
SOCOTEC	:	112.900 F H.T.
VERITAS	:	180.000 F H.T.

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé :

VERITAS	:	39.000 F H.T.
SOCOTEC	:	59.400 F H.T.

Il est demandé au Comité Syndical :

- de CONFIER au Cabinet APAVE Alsacienne, la mission de contrôle technique, pour la somme de 110.000 F H.T.,
- de CONFIER au Bureau VERITAS la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.), pour la somme de 39.000 F H.T.,
- d'AUTORISER M. le Président à signer les contrats à intervenir avec les deux organismes cités ci-dessus.
- d'AUTORISER M. le Président à signer les marchés à intervenir pour la construction des deux quais de transfert (ETUEFFONT et DANJOUTIN) et du quai de transbordement (BOUROGNE). Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2001.

M. le Président rappelle la nécessité pour le Maître d'Ouvrage de désigner un bureau de contrôle technique et un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

A la suite de la consultation qui a été lancée et au vu des résultats, le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **CONFIE** au Cabinet APAVE Alsacienne, la mission de contrôle technique, pour la somme de 110.000 F H.T.,
- **CONFIE** au Bureau VERITAS la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.), pour la somme de 39.000 F H.T.,
- **AUTORISE** M. le Président à signer les contrats à intervenir avec les deux organismes cités ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Président à signer les marchés à intervenir pour la construction des deux quais de transfert (ETUEFFONT et DANJOUTIN) et du quai de transbordement (BOUROGNE). Les crédits nécessaires sont prévus au B.P. 2001.

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, le 27 juin 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait le 4 juillet 2001, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

